Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_201-DE

DC_2026_201

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

**Secrétaire de séance :** Madame CARTRON Pascale

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 75<br>Présents : 63<br>Votants (dont 8 pouvoirs) : 71 | L'an deux mille vingt six, le vingt et un mai<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 13/05/2026 |

**Etaient présents :**
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS,Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS,Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS,Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS,Nathalie CLOUET - BAIS,Eric GLINCHE - BAIS,Stéphane DOUABIN - BALAZE,Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE,Joseph NEVEU - BRIELLES,Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX,Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG,Arnaud DUPUIS - CHATEAUBOURG,Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG,Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG,Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS,André BOUTHEMY - CORNILLE,Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE,Alexandre BODIN - DOMALAIN,Patricia MARSOLLIER - DROUGES,Michel ERRARD - ERBREE,Marie-Christine MORICE - ETRELLES,Laurent FESSELIER - ETRELLES,Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE,Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE,Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE,Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE,Serge BERGER - LANDAVRAN,Aurélien THEBERT - LE PERTRE,Chrsitelle HALLET - MARPIRE,Jean-Luc DELAUNAY - MECE,Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT,Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR,Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES,Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE,Gaylord SOATTO - MOULINS,Yves COLAS - MOUTIERS,Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS,Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ,Karine MOREL - RANNEE,Janine GEORGEAULT - SAINT AUBIN DES LANDES,Yves GUERIN - ST CHRISTOPHE DES BOIS,Vincent SINOQUET - ST DIDIER,Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL,Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE,Elisabeth BRUN - ST M'HERVE,Michel SAUVAGE - TAILLIS,Yannick FOUET - TORCE,Bruno DELVA - VAL D'IZE,Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE,Samuel URIEN - VERGEAL,Pierre LEONARDI - VITRE,Paul LAPAUSE - VITRE,Christine HEUDE - ,Lionel LE MIGNANT - VITRE,Alexandra LEMERCIER - VITRE,Fabien LAMIRE - VITRE,Sophie MARQUANT - VITRE,Vanessa ALLAIN - VITRE,Carine GERMOND - ,Patrick PLANCHET - ,Nadège LE FLOCH - ,Erwann ROUGIER - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Christelle AVERLAND-SCHMITT donne pouvoir à Aude de LA VERGNE,Magali BUDOR donne pouvoir à Jean-Marc MAILLARD,Katia BONNANT donne pouvoir à Antoine GEFFRAY,Sophie HUNAULT donne pouvoir à Patricia MARSOLLIER,Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER,Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE,Anne BRIDEL donne pouvoir à Christine HEUDE,Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Patrick PLANCHET

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE,Hubert DESBLES,Joseph JEULAND,Laurence DELAUNAY

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_201-DE

DC_2026_201

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 21 MAI 2026

## - Artothèque du Quai de sarts (service LEPAC) : Contrat de production et de monstration de l'œuvre de Paul Brunet et Camille Girard

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n°2024_269 du Conseil d'agglomération du 14 novembre 2024, validant le projet de service Lecture Publique et Art Contemporain 2024-227 ;
Vu l'avis favorable de la commission culture de Vitré Communauté réunie le 8 octobre 2025 et relatif à la présentation de la programmation de l'artothèque ;

Considérant que dans le cadre du projet de service « Lecture Publique et Art contemporain 2024-2027 » (LEPAC), l'artothèque du Quai des arts a pour mission de permettre une diffusion de l'art contemporain à l'échelle de l'agglomération via sa fiche projet n°7 ;

Considérant que, dans le cadre de sa programmation du Printemps du dessin, l'artothèque invite les artistes Camille Girard et Paul Brunet à réaliser une œuvre qui sera présentée dans son intégralité publiquement du 22 mai 2026 au 15 mars 2030 aux horaires d'ouverture du Quai des arts ;

Considérant que les interventions des deux artistes s'effectueront selon les modalités financières suivantes pour chacun d'entre eux :
- Bourse de création/production : 1 250 € ;
- Fournitures : 300 € ;
- Droits d'auteur : 1 500 € ;
- Rencontres avec les publics : 400€ ;
- Frais de déplacements Quimper- Vitré : 250€ ;
- Frais de repas : 300€ ;
Total de 4 000 € pour chacun des deux artistes ;

**Il vous est proposé**
**- D'approuver les termes des deux contrats relatifs aux interventions de Camille Girard et Paul Brunet tels que détaillés en annexe de la présente décision ;**
**- D'approuver le budget global de 8 000 € (soit 4 000 € par artiste) ;**
**- De signer lesdits contrats.**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260522-DC_2026_201-DE

**DC_2026_201**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 71**

- **Abstention : 0**
- **Nombre de voix pour : 71**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
**Teddy REGNIER**

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
25 mai 2026

La Secrétaire de séance,
**Pascale CARTRON**

Signé par Pascale CARTRON
12e vice-présidente en charge de la santé, du CLS, du RSA, de l'insertion et du transport à la demande
27 mai 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*